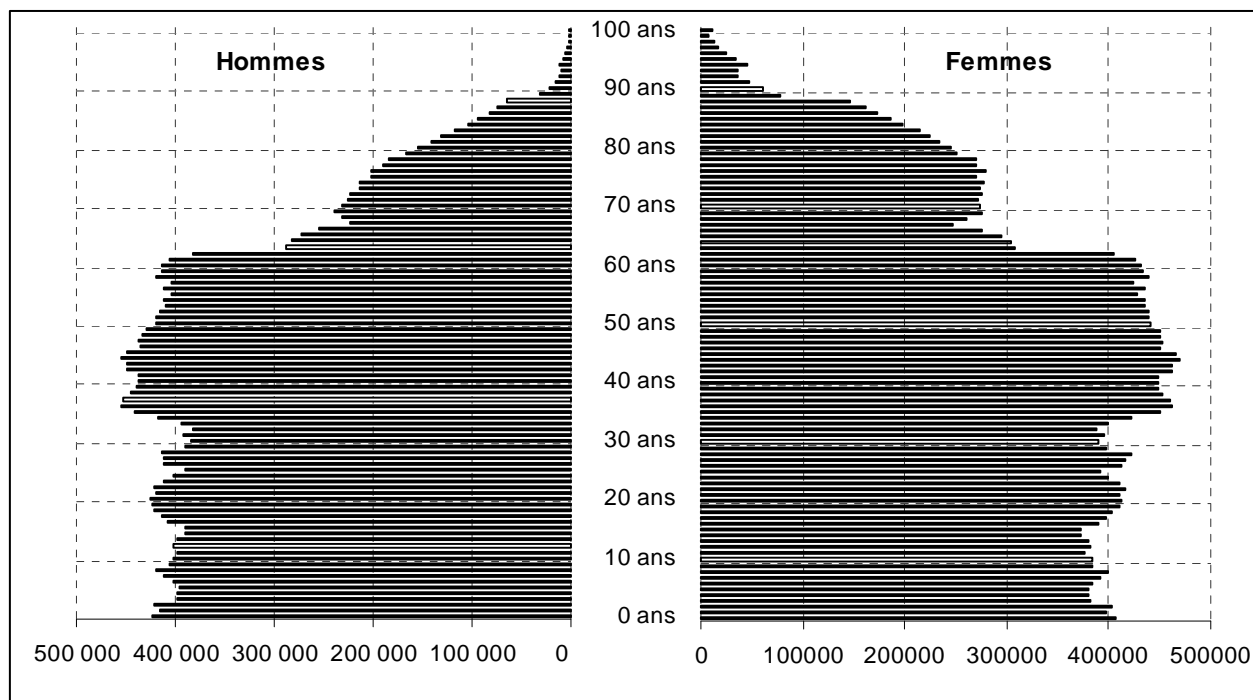


Indicateur n° 1 : Pyramide des âges de la population.



Sources : INSEE, statistiques de l'état civil et enquête Villes. Champ : France entière (France métropolitaine + DOM).

La France enregistre 834 000 naissances (+2,1 %) pour 543 500 décès (+3,2 %) en 2008, soit un accroissement naturel de 290 500 personnes, stable par rapport à 2007, après le niveau record de 300 000 en 2006. À cet excédent naturel s'ajoute un solde migratoire positif estimé à 76 000 personnes en 2008, en hausse par rapport à 2007 (+ 5 000 personnes). Cela porte l'accroissement total de la population à 366 500 personnes sur un an.

Au 1^{er} janvier 2009, 64,1 millions de personnes résident en France, dont 62,2 millions en métropole. La France compte 13% des habitants de l'Union européenne, et se situe au 2^e rang derrière l'Allemagne (82 millions d'habitants), et devant le Royaume-Uni (61,6 millions) et l'Italie (60 millions).

L'indice conjoncturel de fécondité dépasse en 2008 le seuil de deux enfants par femme (202 pour 100 femmes en âge de procréer, soit un niveau très proche du seuil de remplacement des générations), en progression par rapport à 2006 (200 pour 100 femmes) et 2007 (198 pour 100 femmes). La France et l'Irlande sont ainsi les deux pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. C'est surtout aux âges relativement élevés, entre 30 et 40 ans, que la fécondité progresse (21,5 % des enfants nés en 2008 ont une mère âgée de 35 ans ou plus). Par ailleurs, le nombre de femmes de 20 à 40 ans, qui mettent au monde 95% des enfants, continue de baisser depuis 25 ans (-2 % en dix ans).

Le nombre de décès progresse de 2,3 % par rapport à 2007, alors qu'il était stable en 2007 par rapport à 2006. Selon l'INSEE, l'augmentation du nombre de décès s'explique en partie par le vieillissement de la population, ainsi que par la quasi-absence de gain d'espérance de vie à la naissance en 2008, voire sa diminution pour les femmes.

Ainsi en 2008, l'espérance de vie à la naissance pour les hommes reste à 77,5 ans au même niveau qu'en 2007, et passe de 84,4 ans à 84,3 ans pour les femmes, mais reste pour celles-ci une des plus élevées parmi les pays de l'Union Européenne. La situation des hommes est, quant à elle, comparable à la moyenne de l'Union Européenne.

Le vieillissement de la population se poursuit en France : si la part des personnes de moins de 20 ans décroît dans la population, celle des 65 ans et plus progresse. Ainsi, au 1^{er} janvier 2009, 8,7 % de la population a 75 ans ou plus, ce qui correspond à 5,6 millions de personnes vivant en France. C'est un tiers de plus qu'il y a dix ans, progressant presque cinq fois plus vite que la population totale (+7 %). À l'inverse, le nombre des jeunes de moins de 20 ans n'a progressé que de 2 % sur la même période.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 1 :

Les données et analyses présentées ont été reprises de la publication *INSEE Première* n°1220, *Bilan démographique 2008*, publié en janvier 2009. Les informations portant sur des comparaisons européennes proviennent d'Eurostat.

Pour les naissances et les décès, l'INSEE réalise une exploitation statistique des données recueillies par les mairies au moment de l'établissement des actes d'état civil, qui ne disposent pas des informations de l'ensemble des communes avec la même rapidité. Les chiffres des décès de 2007 sont provisoires. Ils ont été établis par l'INSEE à partir d'une extrapolation du nombre de décès enregistrés dans un échantillon de grandes villes (enquête Villes) pour la France métropolitaine et à partir des données partielles de l'état civil pour les départements d'outre-mer.

Pour dresser le bilan démographique, l'INSEE estime le solde migratoire de l'année écoulée, c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties du territoire. En raison de la rareté des données sur les mouvements entre la France et l'étranger (ni les sorties d'étrangers, ni les mouvements de Français ne font l'objet de décomptes systématiques), l'INSEE s'appuie sur des données partielles de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), le Ministère de l'Intérieur et l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA). Pour ce faire, il complète ces données partielles en prolongeant les tendances passées appréciées à partir des recensements.

Depuis juillet 2007, les deux îles de Saint Martin et Saint-Barthélemy, jusqu'alors parties intégrantes de la Guadeloupe, sont devenues des collectivités d'outre-mer, et ne sont plus comptabilisées avec les départements d'outre-mer.

L'indicateur conjoncturel de fécondité se définit comme la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Il donne le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

L'espérance de vie à la naissance est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.